



Vendredi 14 février 2020  
Communiqué de presse

## **BUDGET ÉCOLOGIQUE CITOYEN : les chiffres clés de l'étape 1** **Du 27 janvier au 14 février 2020**

Suite au lancement du Budget écologique citoyen (BEC) le 23 janvier en présence d'Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la transition écologique et solidaire, **l'étape 1 arrive à son terme et affiche un bilan très positif.**

**8 réunions publiques d'information ont eu lieu du 27 janvier au 6 février sur l'ensemble du territoire** (Lezoux – Ambert – La Bourboule – Saint-Gervais-d'Auvergne – Gerzat – Issoire – Pérignat-lès-Sarliève – Saint-Priest-Bramefant) **réunissant près de 800 citoyens**, allant du militant de la première heure à l' élu en quête de solution pour sa commune, en passant par des jeunes de 16 ans. **Plus de 20 heures d'échanges** se sont déroulées dans une grande convivialité, aboutissant à **273 fiches d'idées** remplies par des citoyens.

**Dès le vendredi 7 février, les 31 citoyens (un par canton) composant la commission citoyenne ont été tirés au sort parmi 132 candidatures déposées pour être membre. 8 conseillers départementaux désignés par les différents groupes politiques viennent compléter cette commission.**

Au total, 21 femmes et 18 hommes forment cette commission citoyenne, garante du processus et de la recevabilité des projets. Son rôle est de voter le règlement du budget écologique citoyen (étape 1), d'examiner les projets présentés et de les valider (étape 2) afin qu'ils puissent être soumis au vote des Puydômois (étape 3).

## **Jeudi 13 février : première réunion de la commission citoyenne et vote du règlement du budget écologique citoyen**

La soirée animée par l'agence B02 (des spécialistes de la démocratie participative) et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a permis de débattre de plusieurs points du règlement : faut-il un budget jeune ? Les citoyens non domiciliés dans le Puy-de-Dôme peuvent-ils déposer un projet ? Les enfants peuvent-ils participer avant l'âge de 11 ans ? Faut-il fixer un plafond au montant des projets ? Combien de projets doivent-ils être proposés lors du vote en ligne ?

Ces points du règlement avaient déjà été soumis -pour avis- aux citoyens lors des 8 premières réunions de territoire organisées du 27 janvier au 6 février.

**Les échanges nombreux et constructifs ont mené au vote d'un règlement, mis en ligne sur la plate-forme dédiée : [budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr](http://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr)**

## **Vendredi 14 février : rencontre « point d'étape » à Clermont-Ferrand**

Autres chiffres à retenir :

**262 « pionniers »** ont été identifiés sur une carte du département « itinérante » au fil des huit réunions publiques : il s'agit des initiatives déjà existantes en matière de transition écologique.

**28 contributions à la définition de transition écologique** ont été recensées autour d'une réflexion collective pour un nouveau système.

## **BUDGET ÉCOLOGIQUE CITOYEN : étape 2**

On passe désormais à **l'étape 2 de cette aventure collective : les projets !**

Pour aider les Puydômois à passer *de l'idée au projet*, **7 ateliers** seront animés par B02 et des spécialistes de l'écologie, des collectivités et de la communication **entre le 16 et le 30 mars**, de 18h30 à 20h30, en entrée libre (les différents lieux sur le territoire vous seront communiqués prochainement).

**Rappelons tout de même que seules les dépenses d'investissement correspondant au coût total en investissement du projet, à l'exclusion des dépenses de fonctionnement, peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre du budget écologique et citoyen. Il est donc fortement conseillé aux citoyens de consulter le règlement en ligne.**

À cette occasion, un *kit méthodologie* pour mener à bien un projet et faire campagne sera distribué aux participants et également disponible en ligne sur la plateforme.